

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : LISTE DES PRÉSENTS

Mercredi 10 septembre 2025 à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le dix septembre deux mille vingt-cinq, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le trois septembre deux mille vingt-cinq par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41

Présents : **16** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65

Présentes : 30

Pouvoirs : 6

Total : **36** (mini 33)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans
Marie-Odile BAUDRIER, délégué de Saint-Julien-en-Vercors
Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin
Nathalie FAURE, Déléguée du Conseil départemental de l'Isère
Pierre Louis FILLET Délégué de la CC du Royans-Vercors
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans
Fabien LOMBARD, délégué de Suze
Raphaël MOCELLIN, Conseil Régional AuRA
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme
Yannick PASDRMADJIAN , Délégué de Claix
Catherine PELLINI, Déléguée Communauté de commune du Diois
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Bruno VITTE, délégué de Hostun

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Françoise AGRAIN, Déléguée de la Communauté de commune, Valence Romans Agglo, à Bruno VITTE
Antoine BACK, Délégué de la ville de Grenoble à Michel VARTANIAN
Alban PANO, Délégué du Conseil Départemental de la Drôme à Christian MORIN
Pierre WEICK, Délégué de la Communauté de Commune du Massif du Vercors à Jacques ADENOT
Pierre SUZZARINI, Délégué de la ville de Mens, à Eric VALLIER

Délégués excusés :

Frédéric DE AZEVADO, Délégué de la CC SMVIC,
Frédérique PUISSAT, Déléguée du Conseil départemental de l'Isère

Participaient également à la réunion :

Bruno BÉGOU, FAUP
Jean Christophe DYE, délégué de Saint Martin en Vercors
Monique ORAND, Déléguée de Châtillon-en-Diois
Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors
Philippe ROUSTAND, délégué du CESER
François VERON, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 2 juillet 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

**Intégration du site des falaises au réseau des ENS :
renouvellement de la convention**

Le réseau des Espaces naturels sensibles en Isère se compose :

- des Espaces naturels sensibles départementaux créés, maîtrisés par acquisition ou par convention et gérés par le Département ;
- des Espaces naturels sensibles locaux, créés, maîtrisés par acquisition ou par convention et gérés par des communes, groupements de communes, des parcs naturels régionaux, parcs nationaux ou le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère et labellisés par le Département.

Le site de l'espace naturel sensible des falaises du Moucherotte au Pic Saint-Michel (SP002) est intégré dans le réseau des sites Espaces naturels sensibles d'intérêt local, dans le cadre du renouvellement de la convention initiale de labellisation n°SPN-2021-025 en date du 14 juin 2023.

Dans le cadre du nouveau Schéma départemental des Espaces naturels sensibles isérois approuvé par le Conseil départemental de l'Isère le 27 septembre 2024, les ENS locaux et départementaux bénéficient d'un statut en fonction de leur typologie donnant accès à objectifs généraux et ainsi des modalités de financement différentes :

- ENS à vocation patrimoniale : l'objectif principal est la conservation du patrimoine naturel (peu d'accueil) ;
- ENS cœur de réseau : site avec un intérêt patrimonial important et ouvert au public ;
- ENS à vocation de sensibilisation à l'environnement : site support privilégié de l'éducation à l'environnement et au développement durable, avec un bon potentiel d'accueil de groupes.

La présente convention vise à intégrer le site des falaises du Moucherotte au Pic Saint-Michel (SP002) dans le réseau des Espaces naturels sensibles de l'Isère en tant que **ENS local à vocation patrimonial**. Les engagements du Parc du Vercors, gestionnaire du site, et ceux du Département, porteur de la politique ENS, sont déclinés, ainsi que les modalités de financement.

L'espace naturel sensible des falaises du Moucherotte au Pic Saint-Michel bénéficiera désormais d'une subvention annuelle dont les plafonds sont indiqués en annexe de la présente convention :

- 40 000 € pour le fonctionnement,
- aide ponctuelle pour l'investissement,
- 12 000 € pour le forfait de fonctionnement.

Cette convention est conclue pour une durée de dix (10) ans, renouvelable deux fois tacitement.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention de l'espace naturel sensible des falaises du Moucherotte au Pic Saint-Michel en tant que site du réseau des ENS du département de l'Isère.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la signature de la présente convention
- d'**AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de ce projet.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Création d'un Espace Naturel Sensible du Moucherotte avec une gestion Parc : avis sur projet

La réflexion autour de la création d'un ENS sur le massif du Moucherotte a été initiée par le département de l'Isère dès le début des années 2000 avec déjà les prémices de l'implication du Parc dans la gestion de l'ENS du Haut Moucherotte (ENS de quelques hectares) en tant maître d'ouvrage. Les études menées au fil des années concernant la faune et la flore du massif ont permis d'attester de la richesse du massif, et de l'intérêt d'en faire un espace géré et protégé sur un large périmètre (des 3 pucelles au plateau des Ramées, et au bois des mures, à Lans-en-Vercors).

Après discussion entre la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte et le Parc naturel régional du Vercors, l'idée de solliciter l'appui du Département de l'Isère pour intégrer ce territoire au réseau des Espaces naturels sensibles, avec une gestion Parc, a été validée collégalement.

Le périmètre comprend les 3 pucelles, et s'étend jusqu'à rejoindre l'ENS local des Ramées, dont la gestion est assurée par la commune de Lans-en-Vercors. Cela crée une cohérence du périmètre entre les 2 ENS.

Notons que l'ENS des Falaises est contigu à celui de l'ENS du Moucherotte, mais est de nature très différentes, puisque, au-delà des écosystèmes différents, l'ENS des falaises a vocation à être un espace de quiétude pour la vie sauvage, tandis que l'autre versant du massif fait l'objet d'une fréquentation forte et ancrée, ayant un fort potentiel pour l'éducation à l'environnement du public.

La création d'un ENS géré par le Parc du Vercors a rapidement été vue comme une option pertinente pour les membres de la commune de saint-Nizier du Moucherotte. En effet, le Parc du Vercors porte depuis de nombreuses années l'animation d'espaces naturels protégés : gestionnaire reconnu de la plus grande réserve naturelle nationale terrestre de France, il est également animateur de 6 des 7 sites Natura 2000 de son territoire. La politique ENS des Départements est également bien connue de l'équipe puisqu'un statut d'ENS animé par le Parc a été créé pour l'ENS de la Molière et du Sornin et pour l'ENS du Moucherotte au Pic Saint-Michel créé. De même, en Drôme cette fois, les communes de Saint-Jean-en-Royans, Bouvante et Saint Laurent-en-Royans ont sollicité le Parc du Vercors pour la création d'un ENS local à Combe Laval. Enfin, et surtout, avoir un seul gestionnaire semble être plus pertinent et efficace. En effet, le Parc est gestionnaire de l'ENS des falaises, et la gestionnaire anime également l'ENS des Ramées pour le compte de la commune de Lans-en-Vercors.

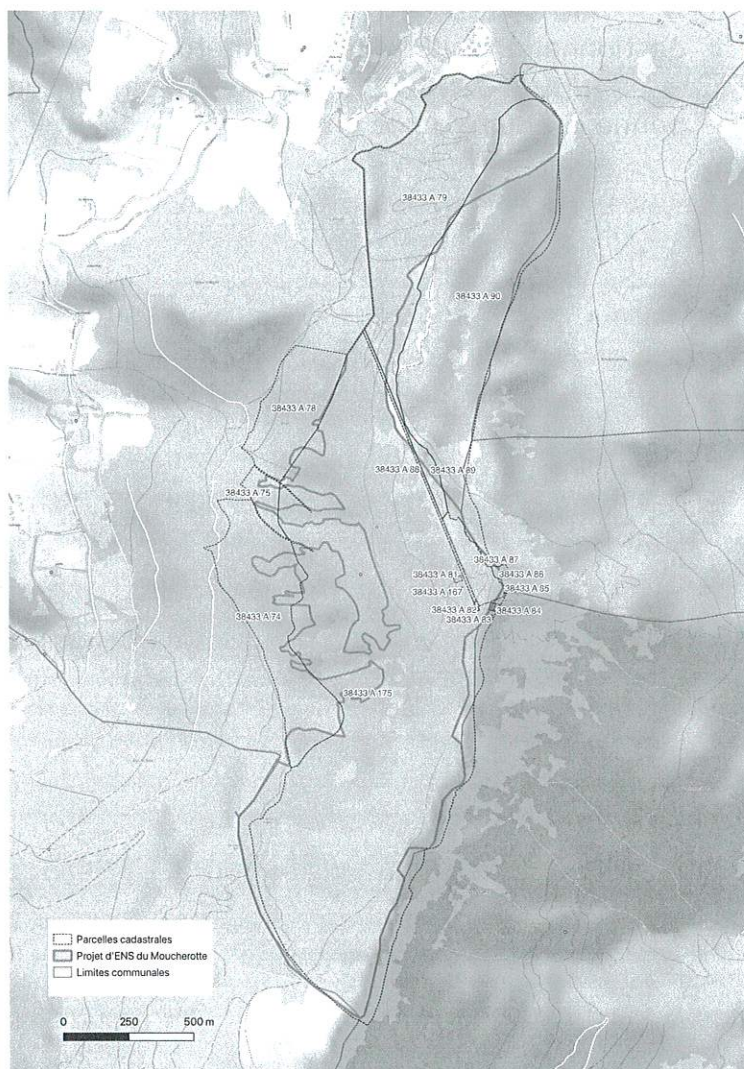


Illustration 1: Carte du projet d'ENS du Moucherotte

Ainsi reconnu pour ses compétences de gestionnaire et pour son rôle de trait d'union entre les ENS du massif du Moucherotte, le Parc du Vercors a donc été sollicité par la commune de Saint Nizier du Moucherotte pour la gestion du site.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **de PRENDRE ACTE** de la sollicitation de la commune de Saint Nizier du Moucherotte,
- **de VALIDER** le rôle du Parc naturel régional du Vercors comme structure gestionnaire de l'ENS du Moucherotte,
- **d'AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de ce projet.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Régalimons-nous : demande de financements

Le Parc naturel régional du Vercors a adopté dans sa charte 2025-2040 une mesure relative à la transition alimentaire en faveur de l'alimentation locale en s'engageant notamment à accompagner les projets d'évolution de restauration collective.

C'est dans ce cadre qu'il répond à l'appel à projet régional pour la déclinaison du Programme National pour l'Alimentation en Auvergne-Rhône-Alpes en proposant l'opération 'Régalimons-nous : tous ensemble pour une alimentation plus durable et locale dans notre école'.

Ce projet vise à accompagner un établissement scolaire du territoire dans l'élaboration de son projet alimentaire afin de faire évoluer sa restauration pour atteindre ou dépasser les objectifs de la Loi Egalim.

L'originalité du projet repose sur l'accompagnement croisé :

- des gestionnaires de l'établissement et responsables de la cantine dans le diagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions, en associant les autres parties prenantes
- des personnels de cantine via un programme de formation adapté
- des scolaires via des projets pédagogiques mêlant éducation à l'environnement (EEDD) et artistique et culturelle (EAC).

Ces trois volets seront mis en synergie via des temps communs pour susciter une émulation à l'échelle de l'ensemble de l'établissement pour ancrer au maximum les changements entrepris dans le temps vis à vis des différentes cibles.

Il est piloté par le Parc naturel régional du Vercors. Un intervenant spécialisé en accompagnement de la restauration collective scolaire sera mobilisé pour les actions 1 et 2. L'établissement scolaire sera choisi à l'issu d'un appel à manifestation d'intérêt sur le territoire.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Accompagnement structure spécialisée dans l'évolution des pratiques en restauration collective	10 500 €	DRAAF AUvergne-Rhône-Alpes	18 327 €
2 projets pédagogiques en classe avec un volet en EEDD et un en EAC, des visites et une restitution	11 200 €	Autofinancement PNRV	7 855 €
Coordination Parc (coordination générale et coordination pédagogique)	4 482 €		
TOTAL	26 182 €	TOTAL	26 182 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement de l'opération 'Régalimons-nous' tel que présenté ci-dessus,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

➤ **Projet PrepForeVer : demande de financements**

La composition des peuplements forestiers évolue avec les changements climatiques, les résineux endémiques souffrent voire dépérissent ponctuellement et la composition en feuillus augmente. Cet état de fait est d'autant plus visible dans les forêts de production où la gestion forestière façonne l'aspect des peuplements avec un objectif de valoriser celui-ci sous forme de bois d'œuvre lorsque la qualité le permet. Le massif du Vercors, tout en étant un gisement forestier important (160 000 ha de forêt) est également un territoire dynamique en termes de construction avec un réel engouement pour le matériau bois. Par ailleurs les habitants sont aussi concernés par ces évolutions : si le regard qu'ils portent sur la forêt a plutôt un prisme patrimonial, paysager ou encore vecteurs loisirs, ils peuvent manquer de compréhension sur des évolutions de pratiques sylvicoles.

Il paraît donc important d'accompagner l'ensemble de ces évolutions et d'entretenir un dialogue, à la fois au sein des acteurs forestiers mais également avec les habitants et acteurs locaux.

Pour cela, le Parc du Vercors, les interprofessions de la forêt et du bois de l'Isère et de la Drôme, le réseau des entrepreneurs forestiers Drome Isère (Adif) et l'association des communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont co-construit le projet PrepForVer.

Ce projet comporte 5 actions :

- Action 1 : Suivre les évolutions en forêt du Vercors et créer une culture commune autour des enjeux d'adaptation de la forêt au changement climatique.
- Action 2 : Mieux connaître la structuration et la capacité d'intervention des professionnels de la récolte du territoire (Entrepreneur de Travaux Forestiers). Faire un état des lieux de la mise en œuvre du bois sanitaire en construction (exemple du bois scolyté) et de la capacité d'action des acteurs de l'aval.
- Action 3 : Mise en place d'un démonstrateur territorial mettant en œuvre du bois sanitaire (lien avec le projet Abris et cabanes) et sensibilisation autour de l'utilisation du bois sanitaire et du bois feuillus en construction.
- Action 4 : Accompagner la sensibilisation aux enjeux du changement climatique en forêt, aux risques et adaptations des conduites à la fois vers différents publics (scolaires, élus, professionnels de la filière ou non) et via différents média : techniques, artistiques, culturels.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
PNRV - Personnel	27 278,62	DRAAF	94 992,86 €
PNRV - Prestations	50 574,63	Autofinancement PNR Vercors	15 570,65 €
FIBOIS 38	19 550,48	Autofinancement Fibois 38	3 910,10 €
FIBOIS 07/26	15 467,52	Autofinancement Fibois 07-26	3 093,50 €
CoFor AURA	5 869,83	Autofinancement Cofor AURA	1 173,97 €
TOTAL	118 741,08 €	TOTAL	118 741,08 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action « PrepForeVer » et le plan de financement proposé
- de **VALIDER** le rôle du Parc en tant que coordinateur du projet,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la DRAAF,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier
- **d'AUTORISER** le Président à signer la convention

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Action Interparcs de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique : avis sur participation

Les impacts du changement climatique sur les forêts sont déjà visibles et vont continuer à s'accroître. Sur les massifs de moyenne montagne comme le Vercors où la forêt couvre 70% du territoire, le paysage est fortement impacté. Il semble essentiel d'entretenir un dialogue avec les habitants du territoire et de conduire une sensibilisation dès aujourd'hui avant que des situations conflictuelles s'ancrent.

Neufs Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes proposent de travailler collectivement sur des perspectives d'évolution des paysages forestiers à l'horizon 2100 via le projet « Actions d'accompagnement et de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique » dont le chef de file serait le syndicat mixte du Parc naturel des Bauges. Pour chaque Parc, une lecture de paysage forestier sera organisée et un groupe de travail multi-acteur et pluridisciplinaire réfléchira à ce que ce paysage pourrait devenir selon différents paramètres, notamment en matière de choix de gestion forestière.

Il s'agit de proposer une grille de lecture et d'analyse du paysage forestier pour sensibiliser le grand public aux impacts du dérèglement climatique et à la gestion forestière au travers de l'évolution des paysages.

Un outil de sensibilisation regroupant les différents paysages prospectifs de chaque Parc sera créé afin que chacun des Parcs participants puissent poursuivre l'action en ce sens.

Plan de financement prévisionnel à l'échelle de l'APARA porté par le Parc des Bauges :

Dépenses		Recettes	
Prestation illustration / impression	27 721 €	DRAAF	32 698 €
Coordination (Parc des Bauges)	3 621 €	Autofinancement 9 Parcs (dont temps de travail PNRV)	8 175 € (908 €)
Temps de travail (5 jours par Parcs, dont temps de travail PNRV 1 366€)	9 531 €		
TOTAL	40 873 €	TOTAL	40 873 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **de VALIDER** le contenu de l'action « Action de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique » et la participation du Parc,
- **de VALIDER** le portage du projet par le parc des Bauges au nom des Parcs de l'APARA
- **d'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Accompagnement de la présence du loup dans les Réserves naturelles de France : demande de financements

Dans le cadre du plan national d'actions (PNA) « loup et activités d'élevage », le réseau des Réserves Naturelles de France est identifié et reconnu par les services de l'État. Ainsi, des actions ont été validées sur plusieurs Réserves naturelles nationales et seront financées dans le cadre de ce PNA, comme celle des Hauts-Plateaux du Vercors.

Pour la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors (RNNHPV), une action a été retenue pour 2025 :

→ Renforcer et homogénéiser les méthodes de suivi du loup dans les réserves naturelles en France

Un suivi poussé est actuellement réalisé sur 2 meutes de la RNNHPV, du matériel de suivi (pièges-photos, sonomètre) supplémentaire sera mobilisé.

Coût : 1 600 €

A noter que la RNNHPV est impliquée dans d'autres actions collectives du réseau, notamment pour accompagner les nouvelles Réserves naturelles concernées par la présence du loup.

Dans le cadre du PNA, la DREAL apporte une contribution financière de 107 950 € au réseau RNF afin de mettre en œuvre ce programme d'actions. Pour l'action portée par la Réserve naturelle, l'enveloppe sollicitée est de 1 600 €.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Acquisition matériel suivi (pièges-photos)	1 600,00	DREAL	1 600,00
TOTAL	1 600,00€	TOTAL	1 600,00 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **de VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- **d'AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Atlas de la Biodiversité Communale n°2 : demande de financements

Suite à l'appel à projet national en date du 22 février 2023 de l'OFB concernant les Atlas de la biodiversité communale (ABC) le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors s'est engagé sur un nouvel ABC 2023-2026 avec 25 communes.

Les engagements du Parc du Vercors portent sur :

- son rôle d'animation de l'ABC (organisation et animation de comités de pilotage, coordination des actions...) par l'intermédiaire d'un poste de chargé(e) de mission et sur les 5 thématiques suivantes : chauve-souris, pollinisateurs, arbres remarquables/haie, zones humides et la flore.
- les missions d'ordre technique (assistance aux communes, liens avec les experts naturalistes, liens avec les habitants, ...),
- la coordination et la réalisation des inventaires scientifiques, des inventaires participatifs et des actions de sensibilisation,
- la valorisation des données issus des inventaires et la communication,
- et le suivi administratif.

Malgré une intervention de l'OFB à hauteur de 200 000€ pour 3 ans et 25 communes, il s'avère nécessaire de prévoir un financement complémentaire sur les volets suivants :

- scientifique : réalisation d'inventaires naturalistes sur la faune, le flore, les milieux naturels, en interne avec un agent du PNRV et ponctuellement avec des experts naturalistes.
- sensibilisation par l'intermédiaire d'animations de types sorties, ateliers, conférences, et événements répondant aux demandes des élus et habitants impliqués dans leurs groupes locaux ABC et avec le renfort d'experts naturalistes pour des événements festifs.
- valorisation / communication : création, production et impression d'un poster-carte sur les papillons du Vercors. Réalisation de rendus sur mesure pour chaque commune de l'ABC avec 25 livrables (livrets-atlas) pour les citoyens, les élus, le grand public avec l'aide de graphiste.

Cette action est inscrite au contrat de Parc avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	18 693 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	17 500,00 €
Inventaires et animations	7 907 €		
Communication (graphiste)	8 400 €	Autofinancement	17 500,00 €
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **d'APPROUVER** le plan de financement pour l'opération Atlas de la Biodiversité Communale 2023-2026 tel que présenté ci-dessus

→ **d'AUTORISER** le président à solliciter cette subvention auprès de la Région et signer tous les documents

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

ENS Combe Laval : validation du plan de gestion et de la délégation de gestion du site

Les communes de Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans et Bouvante ont toutes trois sollicité le Syndicat Mixte du Parc entre 2014 et 2016 pour demander l'ouverture de la réflexion autour de la création officielle d'un ENS local sur le site de Combe Laval. En décembre 2017 le bureau du Parc a décidé de relancer les réflexions au niveau technique, entre le CD26 et le PNRV, pour répondre à la demande des 3 communes. Lors du premier semestre 2018, des échanges techniques ont permis de définir un cadrage et une organisation pour un ENS local accompagné par le Parc du Vercors.

Le projet a abouti à une convention multi-partite signée le 24 janvier 2020 pour la création officielle de l'ENS avec en parallèle des premières actions engagées : acquisitions de connaissances, actions de sensibilisation, réflexions sur les enjeux, schéma d'aménagement paysager...

Le Comité de Pilotage qui s'est réuni en mars 2023 a acté le lancement de la construction d'un plan de gestion de l'ENS, complémentaire au Document d'Objectifs Natura 2000. Ce plan de gestion a été élaboré entre août 2024 et août 2025 en concertation locale et a permis de proposer un plan d'actions pour les 10 prochaines années (période 2026 – 2035).

De nombreuses actions concernant le suivi scientifique, l'entretien des milieux, l'accueil du public, la sensibilisation et la surveillance sont programmées, et seront mises en œuvre grâce à un temps d'animation dédié au site. Le plan d'actions détaillé est disponible *en annexe*. Les étapes de validation du plan de gestion par les différentes collectivités, dont le Département de la Drôme, sont en cours.

Annexe : Plan de gestion

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de gestion de l'ENS de Combe Laval ainsi que la délégation de gestion du site au Parc,
- **d'AUTORISER** le président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

ENS Combe Male: validation du plan de gestion et de la délégation de gestion du site

En 2022, la commune de Saint-Agnan-en-Vercors a fait l'acquisition d'une propriété de 215 hectares, avec l'aide des financements du Département de la Drôme (50%) et de ceux obtenus par le Parc du Vercors via le Plan France Relance (30%). De par sa situation géographique, cette parcelle communale se trouve au coeur d'enjeux environnementaux, pastoraux et touristiques. Ce sont ces enjeux qui ont poussé la commune dans cette acquisition, avec la volonté de classer ces 215 hectares en Espace Naturel Sensible (ENS).

Pour mener à bien l'élaboration du premier plan de gestion de l'ENS de Combe Male et mener les démarches de concertation locale, une convention de partenariat a été élaborée pour associer le parc du Vercors dans cette démarche. Ce plan de gestion a été élaboré entre août 2024 et août 2025 en concertation locale et a permis de proposer un plan d'actions pour les 5 prochaines années (période 2026 – 2030). Son contenu a été validé en COPIL le 15 juillet 2025.

De nombreuses actions concernant le suivi scientifique, l'entretien des milieux, l'accueil du public, la sensibilisation et la surveillance sont programmées, et seront mises en œuvre grâce à un temps d'animation dédié au site. Le plan d'actions détaillé est disponible en annexe. Les étapes de validation du plan de gestion par les différentes collectivités, dont le Département de la Drôme, sont en cours.

La commune de Saint-Agnan-en-Vercors ne disposant pas des moyens humains et techniques nécessaires à l'animation du site, cette dernière souhaite déléguer la gestion et l'animation de l'ENS de Combe Male au PNR du Vercors. Les modalités techniques et financières seront détaillées dans une convention de gestion entre le Parc et la commune.

Annexe : Plan de gestion

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de gestion de l'ENS de Combe Male ainsi que la délégation de gestion du site au Parc,
- **d'AUTORISER** le président à signer la convention avec le Département et les communes ainsi que tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Le musée de la Préhistoire du Vercors en 2026 : demande de financements

Par l'intermédiaire d'un conventionnement pluriannuel, le Département de la Drôme et le Parc sont partenaires pour la gestion et le développement culturel du musée de la préhistoire du Vercors.

La convention 2025-2027 est en cours d'application, permettant de travailler de concert sur les objectifs et les moyens donnés au Musée, et comprenant une subvention de fonctionnement.

En parallèle, le dispositif d'accompagnement financier du Département de la Drôme évolue en 2025, et devient le dispositif « aide aux acteurs culturels ».

Cette évolution fait elle-même suite à la formalisation et au vote d'une stratégie départementale pour la culture 2024-2028 : Culturellement proche des Drômois, un Département qui rend la culture accessible à tous.

Dans ce cadre, le Parc sollicite auprès du Département de la Drôme une subvention de fonctionnement de 60 000€, de manière identique aux années précédentes.

En 2026, l'activité prévisionnelle du Musées sera :

- la mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel
- la mobilisation du Comité scientifique
- la mise en oeuvre phase 2 de la refonte muséographique
- la préparation d'un livret complémentaire à la visite
- le renouvellement de certains ateliers
- une programmation culturelle dynamique et inclusive à destination des préhistoriens, des scolaires, des familles avec comme point d'orgue les Journées « Silex et compagnie »
- l'évolution de la boutique vers une offre d'artisanat « made in France » et « maison »
- le développement de liens fonctionnels avec les musées locaux, le musée de la résistance notamment, mise en oeuvre d'une politique partenariale avec des sites préhistoriques comme Grand Pressigny, Cité de la préhistoire d'Ornac, Solutré, Musée Archéologique du Lac de Paladru.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de fonctionnement auprès du Département de la Drôme et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Mobilité & biodiversité à la maison du Parc : demande de financements

Contexte :

Le Parc naturel régional du Vercors vient de voir sa Charte renouvelée pour 15 ans (2025-2040). Elus et techniciens sont au travail pour mettre en œuvre les différentes mesures des trois axes de cette dernière. Les missions et services rendus par les équipes du Parc depuis 50 ans sont réels, mais force est de constater que l'environnement de travail des équipes nécessite une remise à niveau au regard du devoir d'exemplarité qui est celui du Parc.

Le plus gros chantier sera de faire de la maison du Parc un bâtiment plus fonctionnel et confortable qu'il ne l'est aujourd'hui. En effet le confort thermique (et les consommations associées) est loin des standards modernes. Ce travail, qui nécessitera des phases d'étude et de diagnostic doit s'inscrire dans un temps long. A échéance plus rapprochée se trouve la question des mobilités alternative à la voiture individuelle et l'environnement extérieur de la maison du Parc.

Action : 1 / MOBILITE

Convention cadre Région / PNR : priorité 1.2-1 exemplarité des bâtiments des Parcs – priorité 1.2-3 développements des transports alternatifs à la voiture individuelle
 Charte 2025-20240 du PNRV : mesures 2.1 et 2.2

Les collectivités du Parc se sont engagées depuis 2017 à devenir Territoire à Énergie Positive, Pour y parvenir, la consommation d'énergie doit baisser de 30 % et la production renouvelable augmenter de 30% à l'horizon 2030.

De nombreux agents du Parc participent à la dynamique dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, notamment en faisant usage du vélo, de la trottinette ou des transports en communs dans leurs trajets quotidiens. Malgré les contraintes du territoire et notamment le relief, 26 agents soit 43 % des agents permanents ont ainsi bénéficié du remboursement mobilité domicile-travail mis en place en 2024.

Pour ce qui est des vélos et trottinettes la capacité et la fonctionnalité du stationnement actuel montre ses limites. Une enquête interne fait ressortir la nécessité d'un stationnement plus grand et sécurisé. Le dispositif OEPV (Objectif Employeurs Pro Vélo) dans lequel s'est inscrit le Parc n'est pas complètement compatible, tant sur le planning que sur les offres, avec les besoins exprimés. Les produits référencés au catalogue correspondent aux attentes des villes et agglomérations et sont plus difficile à intégrer à proximité de la maison du Parc. Un local fermé et sécurisé d'une vingtaine de stationnements serait à acquérir.

Action 2 / BIODIVERSITE

Convention cadre Région / PNR : priorité 1.3-3 préservation/restauration des fonctionnalités écologiques des milieux-trames– priorité 1.3-5 mobilisation et transmission des connaissances
 Charte 2025-20240 du PNRV : mesures 1.2, 1.3, 3.2, 3.3

Parce que l'identité du Vercors s'appuie en partie sur des patrimoines naturels exceptionnels, la préservation et la restauration de la biodiversité constituent aujourd'hui un facteur de l'attractivité du territoire. Basée sur la commune de Lans-en-Vercors, la maison du Parc s'inscrit dans un espace naturel de qualité qui peut accueillir un public varié (scolaire, touristes, visiteurs, ...).

Afin de restaurer la biodiversité des abords de la maison du Parc, il est proposé de collecter les sources qui ruissellent actuellement sur la parcelle avant d'être collectées par le réseau d'eaux pluviales, afin de remettre

une mare en eau. Il s'agit bien de remettre en eau une mare asséchée via des travaux de restauration qui s'inscriront dans une démarche de continuité des trames écologiques, en complémentarité des travaux de création de mares réalisés par la commune de Lans en Vercors de l'autre côté de la voie d'accès à la maison du Parc. Les gains écologiques attendus du projet sont multiples, zone de reproduction, point d'eau pour la faune et l'avifaune, refuge pour batracien, zone de fraîcheur, végétation,...

Un sentier d'interprétation à but pédagogique sera également créé, afin de guider les visiteurs dans leur découverte des abords de la maison du Parc.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **de VALIDER** le contenu de l'action du plan de financement,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès de la Région
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 septembre 2025

Schéma d'accueil 2ème phase : demande de financements

Cette opération est la poursuite des premiers aménagements de mobiliers effectués sur le territoire du PNRV en 2024.

Pour rappel, les programmes (soutiens financiers) Espaces Valléens, Avenir Montagne et France Relance ont permis d'impulser :

- 1/ la conception et la définition des mobiliers/contenus/mode de réalisation et d'équipement.
- 2/ la fabrication et l'installation d'une première génération de mobiliers d'accueil dont, quelques sites « Espace Naturel Sensible » et quelques communes Parc, ainsi que l'intégralité des sites portes d'entrée de la RNNHPV.

Description du projet et objectifs :

À la suite de l'opération engagée en 2024, il s'agit de prolonger l'aménagement des sites sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors selon le procédé déjà éprouvé :

- identification des sites pressentis avec les communes, stations, EPCI.
- vérification du statut foncier des lieux pré-définis.
- mise en place du conventionnement pour chaque site retenu.
- préparation des contenus de panneaux en lien avec les communes.
- fabrication des mobiliers, des panneaux.
- pose sur le terrain.

L'ensemble de la gamme de mobilier est détaillée dans la charte signalétique du PNRV.

La mise en œuvre de cette gamme de mobiliers demandera de réunir 3 profils d'entreprise dans un nouvel appel d'offres :

- l'une pour fabriquer les ossatures porteuses en bois (structures supports)
- l'autre pour une mission d'exécution graphique (intégration des contenus textes, images, illustrations, etc.. dans les futurs panneaux d'informations)
- la 3e pour la fabrication des panneaux (supports et impression).

Prochains secteurs pressentis pour recevoir un mobilier d'accueil et d'informations :

- Diois > Lus-la-Croix-Haute
- Gervanne
- Vercors Drôme > sites des stations de la Drôme
- Coulmes Royans Isère > massif forestier des Coulmes
- Monts du Matin

Une vingtaine de mobiliers (Porte ou Base) serait installée, la définition précise des emplacements reste encore à valider progressivement avec les communes et/ou EPCI concernées.

L'estimation financière pour mener à bien le projet est la suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Conception et suivi > Plans, prototypes,	40 553,17 €	Région Auvergne- Rhône-Alpes (80%)	252 990 €
Fabrication structures des mobiliers et pose > Mobiliers Porte > Mobiliers Base	138 440,97 €	Autofinancement	63 248 €
Fabrication des panneaux	112 650,13 €		
Mise en page graphique	24 593,73 €		
TOTAL	316 238 €	TOTAL	316 238 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **de VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des différentes partenaires,
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 10 septembre 2025

- 2025.BS 59** Intégration du site des falaises au réseau des ENS : renouvellement de la convention.....
- 2025.BS 60** Création d'un Espace Naturel Sensible du Moucherotte avec une gestion Parc : avis sur projet.....
- 2025.BS 61** Régalimons-nous : demande de financements.....
- 2025.BS 62** Projet PrepForeVer : demande de financements.....
- 2025.BS 63** Action Interparcs de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique : avis sur participations
- 2025.BS 64** Accompagnement de la présence du loup dans les Réserves naturelles de France : demande de financements.....
- 2025.BS 65** Atlas de la Biodiversité Communale n°2.....
- 2025.BS 66** ENS Combe Laval : validation du plan de gestion et de la délégation du site
- 2025.BS 67** ENS Combe Male : validation du plan de gestion et de la délégation du site
- 2025.BS 68** Musée de la Préhistoire du Vercors en 2026 : demande de financements
- 2025.BS 69** Mobilité & Biodiversité à la Maison du Parc : demande de financements..
- 2025.BS 70** Schéma d'accueil 2ème phase : demande de financements

Fait et délibéré le 10 septembre 2025 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 10 septembre 2025

Le Président,

Jacques ADENOT.

